



# ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Projet pédagogique extrascolaire  
2019-2020



# Table des matières

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	3
1. Le public.....	4
2. Les locaux.....	6
3. Les moyens mis en œuvre.....	9
4. Conditions d'inscription.....	10
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	12
1. Rappel des objectifs du projet éducatif.....	12
2. Objectifs et moyens pédagogiques.....	13
3. Évaluation.....	15
4. Journée type vacances.....	16
III. ORGANISATION DE LA JOURNEE.....	17
1. L'accueil.....	17
2. Explication de la journée.....	17
3. Les activités.....	17
4. Le temps libre.....	18
5. Le repas.....	18
6. Le temps calme et temps de sieste pour les 3-4 ANS.....	19
7. Le goûter.....	19
8. Le bilan de la journée.....	19
9. Les réunions.....	20
IV. LES REGLES DE VIE.....	20
V. HYGIENE/SANTE/SECURITE.....	21
1. L'alimentation.....	21
2. Dossiers médicaux et soins.....	21
3. La sécurité des enfants.....	22
VI. GRANDES LIGNES DU PROJET D'ANIMATION.....	22
VII. ROLES DE CHACUN.....	22
1. La réglementation.....	23
2. Le directeur.....	23
3. L'équipe d'animation.....	24
4. Les animateurs.....	24
5. Les parents.....	25
Conclusion.....	25

## I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE



L'accueil de loisirs « LOUS ESQUIRAOUS » se trouve dans la commune de Saucats (7 chemin de Réjouit), au sud de la Gironde à une trentaine de kilomètres de Bordeaux. La commune de Saucats a pour avantage géographique d'avoir à proximité la forêt, le vignoble, le littoral atlantique et la métropole bordelaise, ce qui est propice aux sorties découvertes et culturelles.

L'accueil de loisirs se localise dans les locaux de l'école des Turritelles (qui est un groupe scolaire), plus précisément du côté élémentaire. Il accueille des enfants vivant sur la commune âgés de 3 à 5 ans, de 9 à 11 ans et dans le cadre du sport vacances, la structure accueille des enfants âgés de 10 à 16 ans.

Sa localisation géographique au sein de la commune de Saucats nous permet d'accéder facilement aux espaces mis à notre disposition :

- Près communal (Espace arboré comprenant une aire de jeux).
- Une salle des fêtes.
- Parc de l'école des Turritelles (Espace arboré avec différentes aires de jeux).
- Une bibliothèque municipale.
- La Ruche qui est un complexe culturel et sportif (Dojo, Gymnase, salle de danse et salle de spectacle).
- Un stade de foot.
- Une piste d'athlétisme.
- Deux courts de tennis.
- Une réserve naturelle géologique.

Les agréments sont de 65 enfants de 3-5 ans et 70 enfants de 6-11 ans pour le périscolaire, 48 et 60 enfants pour l'extra-scolaire.

## 1. Le public

L'école de Saucats compte 10 classes d'élémentaire et 6 classes de maternelle. Cela fait un total de 255 élèves en élémentaire et 153 élèves en maternelle soit un total de 408 enfants scolarisés sur le groupe scolaire.

Les enfants se connaissent tous pour la plupart. Ils fréquentent le même établissement scolaire, club sportif ou habitent dans le même quartier.

La majorité des enfants qui côtoient le centre sont habitués. Ils viennent tous les matins, tous les soirs, tous les mercredis ainsi que toute la journée et même pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge.

Chaque groupe fonctionne sur un rythme de journée différent.

Un nom de groupe pour chaque tranche d'âge a été choisi.

On retrouve donc 3 groupes :

- Les marmottes pour les 3-5 ans.
- Les castors pour les 6-8 ans.
- Les Écureuils pour les 9-11 ans.

Les enfants ont été répartis dans différents groupes de manière à ce que l'équipe d'animation puisse proposer des activités plus adaptées aux enfants en fonction de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs capacités.

Cependant, un effort est réalisé par l'équipe pédagogique pour proposer des activités permettant de réunir les différents groupes afin de favoriser l'autonomie des enfants.

### **Caractéristiques des enfants :**

#### **Les enfants âgés de 3 à 5 ans :**

A cet âge les enfants posent énormément de questions et sont aussi beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ces réactions sont provoquées par un besoin d'affection et de sécurisation.

Cela nécessite d'être attentif à l'enfant, de les écouter et de les comprendre. Il est également nécessaire de leur apprendre les règles de vie collective, à faire des choix, à leur permettre de développer leur sens imaginaire et pratiquer des activités individuelles.

Pour ces enfants, une journée dans l'accueil de loisirs est une journée faite de plusieurs moments actifs qui nécessitent de l'attention et de la concentration ce qui est fatiguant pour eux.

Il y a donc de nombreux moments forts sur une journée pour les enfants, alors qu'un enfant a besoin plusieurs fois par jour de moment calme et de repos.

Il est donc indispensable d'intégrer dans les journées des temps calme (temps de sieste, temps calme, jeux de société, contes, dessins) et de bien les organiser.

Les animateurs doivent donc veiller à ne pas presser les enfants et de passer une journée à leur rythme.

#### Les enfants âgés de 6 à 8 ans :

A cet âge les enfants commencent à être autonomes et à se sociabiliser avec les autres.

Ces enfants sont curieux, dynamiques et s'identifient à leurs parents et à leurs héros.

Ils ont besoin d'affection, de sécurité et de règles précises.

Il s'agit d'un âge favorable pour l'apprentissage des habiletés motrices.

Leur temps d'activité est important puisque ces enfants ont besoin d'apprendre, de se dépenser et ont l'esprit de compétition.

Les animateurs privilégient les activités artistiques et physiques.

Les enfants sont confrontés aux exigences et à la réalité d'une vie en collectivité.

Il faut donc établir avec eux des règles de vie et il est important de, les responsabiliser, de leur proposer des jeux collectifs et de leur laisser le choix de leurs activités.

#### Les enfants âgés de 9 à 11 ans :

A cet âge, les enfants affirment leur caractère. Ils supportent difficilement l'injustice et les parents ne sont plus leur seule référence. Cette dernière peut se trouver en la personne du maître, de la maîtresse ou encore d'un entraîneur... Ils ont une plus grande attention et ils ont besoin de se dépenser, d'élargir leurs connaissances. Ils aiment la compétition et ils aiment également s'exprimer.

Leur temps d'activité doit donc être conséquent.

Les enfants cherchent à appartenir à une bande ou un groupe et à confronter leurs idées.

Il s'agit d'un âge favorable pour l'apprentissage des habiletés motrices.

Tout comme les enfants de 6-8 ans ils sont confrontés aux exigences de la vie en collectivité.

Il faut établir avec eux des règles de vie et les responsabiliser tant dans la vie quotidienne que dans les activités.

Il est important que les enfants puissent avoir le choix de leur activité et puissent en parler avec leurs animateurs.

## Les intentions éducatives :

Avec toute l'équipe d'animation, nous veillons à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe. L'enfant doit se sentir en confiance pour passer un bon moment à l'accueil de loisirs.

La place de l'enfant et le respect de leur rythme sont primordiaux. Nous sommes à leur écoute.

De plus, avec la mise en place du projet pédagogique, nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs activités, de leurs journées afin qu'ils s'investissent le plus possible au sein de la structure.

L'accueil de loisirs n'est pas une seconde école et son objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant, mais plutôt de participer à son éveil, de lui faire apprécier un temps de distraction, d'amusement avec des intérêts éducatifs (par l'apprentissage de la vie en collectivité, par les activités, les temps calmes, la vie en groupe et la relation avec l'adulte).

Le tout permettra à l'enfant de se construire en tant que futur adulte qui trouvera sa place dans la société.

## **2. Les locaux**

**La cour de l'école maternelle :** c'est un lieu clos et ombragé comprenant des traces au sol pour des jeux sportifs avec une aire de jeu. Elle donne un accès direct aux toilettes des maternelles.

**Le petit parc :** il s'agit également d'un lieu clos et ombragé avec différentes structures de jeux pour les enfants.

Il donne un accès direct aux toilettes des maternelles, au portail d'entrée et à la cour des élémentaires.

**La cour des élémentaires :** c'est toujours un lieu clos et ombragé comprenant un préau, une table de ping-pong, une cage de foot et des tables de pique-nique. Elle donne un accès direct aux toilettes des garçons et des filles, à l'accueil de loisirs, au restaurant municipal et au portail d'entrée des parents.

**Le restaurant municipal :** il se compose de trois salles pour manger : une salle pour les agents de la commune, une salle pour les élémentaires et enfin une pour les maternelles. Une cuisine, des lavabos avec des toilettes sont disponibles pour chaque tranche d'âge.

**Une salle de motricité :** Elle est utilisée par les différents groupes pour des jeux

d'expression, des jeux sportifs et pour la sieste sur le temps d'école. C'est une grande salle comprenant du matériel sportif et des lits.

**La salle de repos :** Elle est utilisée par les animateurs pour que les enfants puissent faire la sieste. Elle se trouve à proximité des toilettes et elle comprend des lits.

**Le bureau enfance jeunesse :** Il s'agit du lieu où travaillent différentes personnes : le responsable et le coordinateur du service, le directeur d'ACM et le directeur adjoint.

**Des toilettes :** Ils se situent à proximité des différentes cours, mais aussi dans l'accueil de loisirs et dans le restaurant municipal. Chaque groupe a des toilettes adaptées à son âge. Pour les élémentaires, les toilettes des garçons et des filles sont séparés. On retrouve aussi une douche en cas d'enfants malades.

**Une salle d'accueil de l'accueil de loisirs :** Cette salle sert à l'équipe d'animation pour pointer sur la tablette les enfants qui arrivent avec leurs parents à l'accueil de loisirs. Les parents déposent leurs enfants au portail où se trouve une sonnette.

On retrouve dans cette salle des tables, des chaises, des armoires, des tapis, des canapés et différents jeux pour les enfants car cette salle sert aussi de salle d'activité et coin calme pour le groupe des 6-8 ans.

**Une salle pour les 3-5 ans :** C'est une grande salle avec beaucoup d'espace.

Elle comprend des tables, des chaises, des jeux, des crayons de couleurs, des feuilles, du mobilier de rangement ( tiroir, caisse...) afin que les enfants soient autonomes sur leurs choix de jeux.

Il y a aussi des porte-manteaux pour que les enfants puissent déposer leurs affaires.

On y retrouve également des canapés, des livres et des tapis afin que les enfants puissent avoir un coin calme.

**Une deuxième salle pour les 6-8 ans :** Elle comprend des porte-manteaux pour que les enfants déposent leurs affaires. Il y a aussi des tables, des chaises, des jeux de société, des jeux de construction, du mobilier de rangement afin que les enfants puissent être en autonomie pour jouer.

**Une salle pour les 9-11 ans :** C'est une grande salle lumineuse et spacieuse.

Elle comprend des porte-manteaux pour que les enfants déposent leurs affaires. Il y a aussi des tables, des chaises, des jeux de société et des jeux de construction, du mobilier de rangement afin que les enfants puissent être en autonomie pour jouer.

**Une réserve :** Une grande pièce sert de « réserve » pour différents matériaux de récupération éducative et pédagogique de l'ACM. Elle se situe proche des salles d'activité et

est facile d'accès pour l'équipe d'animation). Cette réserve sert aussi de local de sport.

Cette pièce sert aux différents groupes mais les enfants n'y ont pas accès.

Le matériel éducatif et pédagogique utilisé quotidiennement se situe dans de grands placards dans chaque salle pour chaque groupe. Ces placards sont facilement accessibles que ce soit pour les adultes mais aussi pour les enfants car il est souhaitable que les enfants gèrent leur matériel mais également qu'ils puissent voir le panel d'activités qu'ils peuvent réaliser.

**Une infirmerie :** On y retrouve une armoire à pharmacie comprenant le matériel nécessaire pour faire les premiers soins. On y trouve également un meuble de rangement où se trouve l'ensemble des P.A.I (Protocole d'accueil individualisé) des enfants concernés.

Nous avons également une autre armoire comprenant des affaires de rechange (slips, chaussettes, pantalons....) que met à disposition le centre en cas d'accident des enfants.

**La salle des animateurs :** C'est une salle fermée et non accessible pour les enfants.

Les animateurs s'en servent comme salle de pause. Elle possède un micro-onde et un réfrigérateur. On y retrouve également du matériel éducatif et pédagogique dans une armoire. De plus, il y a un grand tableau d'affichage pour les animateurs, afin qu'ils puissent prendre connaissance des informations importantes, du planning d'activité, du fonctionnement de l'accueil de loisirs... .

**Une petite pièce :** Elle se situe à proximité de la salle des animateurs et est non accessible pour les enfants. On y retrouve, un réfrigérateur pour le goûter des enfants et également pour eux possédant un P.A.I.



### **3. Les moyens mis en œuvre**

#### **Moyens humains**

– L'organisateur :

L'accueil de loisirs sans hébergement est représenté par le maire de Saucats Monsieur Clément.

– Responsable du service enfance jeunesse :

Le service enfance jeunesse est géré par Monsieur Aupetit qui est aussi le coordinateur titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse Populaire et Sportive avec pour option Loisir Tous Public ( BPJEPS LTP).

– Les responsables de l'accueil de loisir :

Monsieur POURTUGUEZ titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse Populaire et Sportive avec pour option Activité Physique pour Tous ( BPJEPS APT) qui est en formation de direction.

Madame Ribet titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de directeur.

Monsieur Berthelemy titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur, il est le directeur adjoint.

– L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfants inscrits surtout lors des périodes estivales. Deux ou trois animateurs sont recrutés en cette occasion. En général, durant l'année, l'accueil de loisirs fonctionne avec 6 ATSEM et 7 animateurs.

– Le recrutement :

Le recrutement est réalisé par le responsable du service enfance jeunesse en collaboration avec la DGS et avec un avis consultatif du directeur.

#### **Moyens financiers**

Le budget de l'accueil de loisirs est géré par la mairie de Saucats.

#### **Moyens matériels**

Nous disposons de matériel pédagogique :

- ➔ Pour les activités physiques et motrices afin de faire de l'initiation.
- ➔ Pour des jeux de construction.
- ➔ Pour différents jeux de société.
- ➔ Pour les activités manuelles (origami, peinture, dessin...).
- ➔ Des livres.
- ➔ Du matériel de récupération demandé régulièrement aux parents.

## Moyens de communications

### - Pour les animateurs :

Différents tableaux, protocoles et plannings ont été mis en place afin que chacun connaisse son rôle et les démarches à suivre en cas de problème.

### - Pour les parents :

Deux tableaux d'affichage sont situés devant chaque entrée d'école et un autre affichage se trouve à l'entrée de l'accueil de loisirs permettent aux parents d'être informés des activités des mercredis et des vacances.

Nous avons aussi un tableau que l'on peut déplacer. L'équipe d'animation, en accord avec la direction, note des informations ou des demandes pour les parents (demande de matériel de récupération par exemple).

Les parents qui le souhaitent peuvent demander plus d'informations à l'équipe d'animation qui se tient à leur disposition..

Nous possédons en plus du téléphone fixe au bureau, d'un téléphone mobile pour les animateurs sur lequel les parents peuvent appeler en cas d'un éventuel retard pour récupérer leurs enfants.

La communication se fait aussi par internet sur le site de la mairie (dossier d'inscription, fiche sanitaire, le règlement intérieur et projet pédagogique) et par mail à l'adresse [alsh-periscolaire@saucats.fr](mailto:alsh-periscolaire@saucats.fr).

Tous les mois, afin que les parents puissent suivre les activités effectuées par leur enfant, nous tenons à jour un journal d'activités contenant des photos des différentes activités réalisées par leur enfant.

## **4. Conditions d'inscription**

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolus.

Un enfant ne peut être accueilli s'il est souffrant (température élevée, vomissements...).

Dans le cas d'une maladie chronique, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être établi entre les différentes parties prenantes à savoir les parents, la mairie, la directrice de l'accueil de loisirs et le médecin de famille.

## **Inscriptions :**

Elles s'effectuent sur présentation d'un dossier complet, téléchargeable en ligne sur le site de la commune.

Le dossier est à ramener directement au bureau enfance jeunesse.

Le dossier sera mis à jour au début de l'année civile avec l'avis d'imposition sur les revenus N-2 et la mise à jour des vaccins.

Le dossier contient :

- Une fiche d'inscription avec une mention des personnes autorisées à récupérer l'enfant (adultes ou personnes de plus de 16 ans).
- Une fiche sanitaire de liaison (Cerfa n°10008\*02).
- Une autorisation de diffusion de photographies.
- Une photocopie des vaccinations qui doivent être à jour.
- Une photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer (N-2).
- Une photo d'identité de l'enfant.
- Une copie de l'attestation assurance.

Les réservations se font **OBLIGATOIREMENT** en ligne sur le site :

<https://portail.berger-levrault.fr/18727/accueil>

Pour accéder au portail, chaque famille doit créer un compte avec un code qui est transmis par notre service.

**Extra-Scolaire – ALSH Vacances** : Les réservations sont ouvertes 4 semaines avant chaque période de vacances. Une actualité signale l'ouverture des inscriptions sur le portail internet.

## **IMPORTANT :**

Il est important que toutes les familles mettent à jour leurs informations personnelles ainsi que celles de leur enfant sur le site de BL Enfance.

Notre capacité d'accueil étant limitée (Agrément délivré par la DRDJSCS), les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des demandes.

Aucune inscription est prise au-delà des effectifs autorisés et en dehors des dates d'inscription.

Les enfants non-inscrits ne sont pas pris en charge par l'ALSH : une inscription préalable est obligatoire.

En cas d'activité complète, une liste d'attente est tenue par le service enfance jeunesse.

## **Annulation des inscriptions**

**Extrascolaire** : Toute annulation doit être effectuée en ligne au plus tard 7 jours calendaires avant le début des vacances et ce pour l'ensemble des vacances en question.

Au-delà de ces délais, toute inscription est considérée comme définitive et sera facturée sauf en cas de motif exceptionnel présenté par écrit avec un justificatif sous 48 heures.

Les absences de convenance sont facturées et ne peuvent pas être compensées.

Cette règle est également valable lors de fréquentations occasionnelles et pour les familles qui prennent leurs vacances en dehors de celles fixées par l'école.

Aucune déduction n'est accordée en cas d'absence de l'enfant (principe de l'occupation de la place) sauf sur présentation d'un certificat médical à transmettre au plus tard sous 48 heures.

### **Accueil des enfants en situations de handicap :**

L'accueil de loisirs pour l'instant n'accueille pas d'enfant en situation de handicap, mais à les locaux adaptés pour ces derniers (rampe d'accès, ascenseurs, toilettes).

En cas d'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicaps un entretien avec l'organisateur sera fixé dans le but de prévoir les moyens logistiques, matériels et humains nécessaires.

L'équipe d'animation veillera à faciliter l'intégration des enfants en situations de handicaps sans pour autant les stigmatisés.

## **II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les vacances est le même que lors d'un mercredi périscolaire. Les enfants étant les mêmes, il s'agira donc de garder une certaine continuité avec eux.

### ***1. Rappel des objectifs du projet éducatif***

- 1) Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté.**
- 2) Développer les bonnes pratiques en matière de santé et de bien-être.**
- 3) Ancrer son projet dans son environnement.**

## 2. Objectifs et moyens pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluations
1) - Sensibiliser à l'acceptation de l'autre et de ses différences.	- Proposer des grands jeux et mélanger les groupes d'enfants.  - Aménager des temps calmes et des temps de repos.	- Proposer aux animateurs des apports de connaissances et des idées de grands jeux. - Aménager les locaux et proposer des jeux de sociétés calme. - Inclure dans la journée des temps de repos et des temps calmes.	- Nombre d'enfants ayant été mélangés. - Respect du temps calme et du temps de repos.
1) - Favoriser l'autonomie et s'engager dans la vie collective.	- Élaborer des règles de vie avec les enfants.  - Proposer des idées d'activités.  - Mettre en place des espaces d'expressions.  - Aménager les espaces, le matériel pédagogique selon l'âge et les besoins des enfants.  - Responsabiliser les enfants dans la vie quotidienne et dans les activités.	- Organiser dans la journée un moment d'échanges avec les enfants. - Mise en place d'une boîte à idées. - Mise en place d'une boîte à bla-bla. - Mettre en place des affichages dans chaque salle pour les groupes. - Afficher des photos des armoires de jeux de sociétés rangés. - Photos d'activités à choisir. - Impliquer les enfants dans l'installation et le rangement des activités. - Établir des chefs de tables le midi. - Laisser les enfants prendre leur repas et débarrasser leur table.	- Nombre d'enfants rangeant correctement le matériel pédagogique. - Nombre de proposition d'idées d'activités. - Nombre d'enfants ayant débarrassés et nettoyer leur table. - Nombre d'enfants sanctionnés. - Nombre d'enfant aidant l'animateur pour installer et ranger le matériel pour une activité.
1) - S'épanouir dans les échanges et la solidarité.	- Inclure des jeux de coopération et privilégier l'entraide dans la vie quotidienne.  - Organiser des rituels et des débats.	- Apports de connaissance sur les jeux de coopération. - Inclure dans l'organisation de la journée des rituels et des bilans, bâton de parole et dessin, émoticônes pour les plus petits. - Création d'outils pédagogique et de repaire spatiaux temporelle pour les petits.	- Nombre d'enfants participant à des activités collectives. - Nombre d'enfants s'entraidant. - Nombre d'enfants donnant leur ressentis.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluations
2) - Accompagner à l'apprentissage de l'hygiène.	- Amener les enfants à se laver les mains au cours de la journée.	- Mettre des affichages autour de l'hygiène (dans les toilettes). - Un animateur se rendra au toilette et s'assurera que les enfants se lavent bien les mains après le passage au toilette et avant chaque repas.	- Nombre d'enfants se lavant les mains.
2) - Développer la réflexion autour d'une nutrition saine.	- Mettre en place des ateliers autour de l'alimentation. - Élaboration de repas.	- Apports de connaissance d'activité autour de l'alimentation et du goût. - Affichage des menus. - Affichage sur les conseils d'alimentation. - Mise en place d'une boîte à idée pour élaborer un des plats lors d'un repas.	- Nombre d'enfants goûtant aux différents plats.
3) - S'inventir dans l'aménagement de l'environnement.	- Participer à la création de décoration de l'accueil.	- Accès au matériel pédagogique nécessaire.	- Nombre d'enfants ayant participés à la décoration de l'accueil.
3) - Sensibiliser les enfants sur leur environnement et apprendre à le respecter.	- Faire le tri de ses déchets. - Favoriser des activités de découverte de l'environnement. - Favoriser le respect de son propre environnement.	- Mise en place d'activités ludiques pour nettoyer la cour. - Mise en place de différentes poubelles de trie. - Se rendre et travailler avec la réserve naturelle et géologique. - Proposer un mini-séjour.	- Propreté des locaux et matériel pédagogique toujours fonctionnel. - Nombre de déchet dans la cour. - Nombre d'enfant respectant le trie. - Nombre d'enfants participants aux activités découvertes. - Nombre d'enfants se rendant à la réserve naturelle. - Nombre d'enfants partant en mini-séjour.

### 3. Évaluation

Une évaluation du projet pédagogique se fera au début de chaque période d'ouverture de l'accueil de loisirs mais aussi tout au long de sa mise en place afin de répondre au plus près aux besoins des enfants. Elle se fera avec la participation des animateurs et du directeur.

Pendant l'évaluation du projet pédagogique l'équipe d'animation et le directeur devront apprécier :

- La pertinence des objectifs (étaient-ils adaptés au public et à ses besoins).
- L'efficacité (les objectifs sont-ils atteints et pourquoi ?).
- L'utilité (l'action a-t-elle eu un impact ?)

Différents outils permettront d'évaluer ce projet : les réunions avec l'équipe pédagogique, des bilans avec les enfants, des retours individuels ou collectifs des parents et des observations.

<b>Objectifs pédagogiques</b>	<b>Atteint</b>	<b>Partiellement atteint</b>	<b>A revoir</b>
- Sensibiliser à l'acceptation de l'autre et de ses différences.			
- Favoriser l'autonomie et s'engager dans la vie collective.			
- S'épanouir dans les échanges et la solidarité.			
- Favoriser les activités physiques et sportives.			
- Accompagner à l'apprentissage de l'hygiène.			
- Développer la réflexion autour d'une nutrition saine.			
- S'invertir dans l'aménagement de l'environnement.			
- Sensibiliser les enfants sur l'environnement qui les entourent et apprendre à le respecter.			

#### **4. Journée type vacances**

- ◆ **7h15-9h00** : Ouverture du portail, arrivée échelonnée des enfants qui sont pointés sur la tablette à l'accueil de loisirs, accueil et jeux libres.
- ◆ **9h00** : Fermeture du portail.
- ◆ **9h00-9h20** : Jeux libres.
- ◆ **9h20-9h30** : Rassemblement des enfants, rituels du matin et présentation des activités.
- ◆ **9h30-11h30** : Activités artistiques, manuelles, culturelles et sportives... .
- ◆ **11h30-12h00** : Rangement du matériel pédagogique et préparation au repas.
- ◆ **12h00-13h15** : Repas
- ◆ **13h15-14h45** : Sieste pour les enfants âgés de 3 ans.
- ◆ **13h15-13h45** : Jeux libres.
- ◆ **13h45-14h15** : Temps calme.
- ◆ **14h15-14h25** : Rassemblement et présentation des activités.
- ◆ **14h25-15h45** : Activités artistiques, manuelles, culturelles et sportives... .
- ◆ **15h45-16h00** : Rangement du matériel pédagogique et préparation au goûter.
- ◆ **16h00-16h30** : Goûter.
- ◆ **16h30-18h45** : Ouverture du portail, jeux libres et départ échelonné des enfants qui sont pointés sur la tablette.

Une sortie peut être organisée sur la demi-journée ou sur l'ensemble de la journée.

Une nouvelle organisation est alors mise en place tout en respectant les heures d'arrivée et de départ des enfants avec leurs parents.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation de la journée peut être modifiée.



### **III. ORGANISATION DE LA JOURNEE**

#### ***1. L'accueil***

Les enfants venant en journée sont accueillis dès 7 h 15 jusqu'à 9 h00 et partent entre 16h30 et 18h45. L'équipe d'animation assure à la fois un accueil pour les enfants et pour les parents, c'est un moment d'échange important. Les enfants sont pointés par un animateur dès leur arrivé et dès leur départ sur la tablette. Ainsi l'équipe d'animation peut savoir à tout moment combien d'enfants se trouvent dans l'accueil de loisirs et quels sont les enfants qui sont parti.

Les enfants ont à leur disposition plusieurs coins : un coin jeux de société, un coin calme réservé à la lecture, un coin dessin... . Lors de ce temps d'accueil, les enfants sont en autonomie ; les animateurs gèrent celui-ci de façon à ce que ce moment soit agréable et convivial pour tous.

#### ***2. Explication de la journée***

Avant de débiter les activités, les animateurs réunissent les enfants et présentent le déroulement de la journée. Ainsi les enfants peuvent se positionner sur les activités qui les intéressent.

Pour les 3-5 ans, il s'agira de leur donner des repères dans le temps à l'aide d'outils pédagogique, pour les 6-11 ans ce moment servira d'échange et de discussion.

#### ***3. Les activités***

Le but est de réaliser des activités afin de répondre aux besoins et aux choix des enfants. En aucun cas les activités sont une obligation.

Elles permettent à l'enfant d'être en accord avec lui-même, de prendre conscience de ses possibilités, de s'épanouir, de découvrir de nouveaux potentiels, de s'ouvrir aux autres.

Les enfants sont impliqués dans l'organisation de certaines activités comme la création d'un grand jeu. Par exemple, un groupe peut aussi se retrouver à organiser un grand jeu pour ou avec un autre groupe. Le but est que les enfants deviennent acteurs de leurs loisirs.

Les grands (6-8 ans et 9-11 ans) peuvent être amenés à interagir avec les petits (3-5 ans).

Pendant ce temps d'activité, les enfants s'expriment, s'organisent, participent, découvrent,

se divertissent, choisissent, prennent du plaisir, coopèrent avec les autres. Cependant, les enfants doivent respecter les règles données par l'équipe d'animation.

Les activités sportives sont proposées dans le but de développer le jeu collectif, la motricité et la coopération... .

Les activités artistiques ou manuelles permettent à l'enfant de laisser place à sa créativité et son imagination.

#### **4. Le temps libre**

C'est un moment où l'enfant est à l'initiative de son jeu en jouant librement.

L'animateur quant à lui n'est pas en temps libre et veille à la sécurité des enfants.

Il met à disposition du matériel pédagogique (ballons, cerceaux, vélos...), laisse place à la créativité et l'imagination des enfants sans en être l'organisateur.

L'animateur peut néanmoins jouer avec les enfants s'ils le souhaitent.

Lors du temps libre après le repas les animateurs veilleront à ce que les enfants ne pratiquent pas de jeux trop intensifs pour la digestion.

#### **5. Le repas**

Ils se déroulent au restaurant municipal.

Les enfants mangent tous à 12h00 avec les animateurs qui veillent au bon déroulement du repas, les responsabilisent (débarrasser la table, remplir le pichet) et veillent au bon déroulement du repas. Cela leur permet de s'impliquer dans la vie quotidienne et de développer leur autonomie.

Le repas est un moment de partage, d'échange avec le groupe d'enfants. Il est donc important qu'ils se déroulent dans le calme.

Les repas sont servis par les agents communaux et les animateurs.

Les animateurs sensibilisent les enfants sur le gaspillage en leur demandant s'ils n'ont pas très faim de se servir une portion moins importante.

A la fin du repas, les enfants devront effectuer le tri de leurs déchets (eau, pain, tout venant, plastique et compostable).

## **6. Le temps calme et temps de sieste pour les 3-4 ANS**

Ce temps est un moment où l'enfant va pouvoir se recentrer sur lui-même.

Il est important que ce soit un moment sans bruit.

Pour cela, plusieurs coins sont disponibles pour chaque groupe (coin lecture, coin dessin, coin jeux de société, coin jeu de construction).

L'enfant va donc pouvoir choisir son espace, se reposer, jouer, se détendre et prendre du temps pour lui.

L'animateur est garant du cadre en matière de sécurité, de respect entre les enfants.

Les enfants de 3-4 ans vont eux se reposer à la sieste.

Le temps calme est très important surtout avant de débiter une activité car les enfants seront moins excités.

## **7. Le goûter**

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et est préparé par les animateurs.

C'est un moment d'échange où les enfants vont pouvoir se retrouver dans le calme.

Les enfants sont sollicités pour distribuer le goûter et débarrasser les tables.

Lors du goûter les animateurs font un bilan de la journée avec les enfants.

## **8. Le bilan de la journée**

A la fin de chaque journée, les animateurs demandent aux enfants leur ressenti sur la journée afin de réaliser un bilan général. Chaque enfant est libre de s'exprimer oralement.

Généralement avant le goûter, les enfants parlent à tour de rôle sur leur journée.

Il existe une boîte à « bla-bla » où l'enfant peut à tout moment de la journée faire un bilan sur ce qu'il a fait et donner son ressenti.

Les enfants ont aussi à leur disposition une boîte à idées qui sert, elle, à indiquer des activités que les enfants souhaiteraient faire mais aussi des idées pour changer l'aménagement de l'accueil. Une fois par semaine, l'équipe d'animation ressort les idées proposées par les enfants et échange avec eux dans le but d'améliorer leur vie en collectivité à l'accueil.

Pour les plus petits les animateurs sont amenés à leur demander de faire un dessin d'humeur de leur journée.

## 9. Les réunions

Avant la période de vacances, ont lieu des réunions. Certaines d'entre-elles concernent uniquement les vacances.

La réunion avant les vacances permet d'organiser avec l'équipe d'animation les activités et les sorties en lien avec le thème choisi par les enfants.

Durant cette réunion, le directeur rappelle le fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les vacances. A cette occasion, il donne également le planning horaire des animateurs avec leurs différentes tâches (accueil des parents, pointage, responsable sanitaire...).

La réunion après les vacances est différente : elle sert de bilan car l'équipe d'animation met en évidence les points positifs et les points à améliorer.

Les animateurs sont libres de s'exprimer et d'argumenter librement sur leur ressenti afin de donner leur point de vue.

Le directeur prend des notes, recadre les animateurs si nécessaire. Il est à l'écoute, il argumente, il valorise. Il peut lui arriver de reformuler des propos lorsque ceux-ci sont incompris par certaines personnes.

De plus, pendant les vacances, après le départ de tous les enfants, une concertation de l'équipe pédagogique a lieu afin de faire un petit bilan de la journée. Cette entrevue permet également de préparer la journée du lendemain. Il s'agit d'un moment d'échange durant lequel sont évoqués les points forts de la journée et durant lequel sont trouvées des réponses ou des solutions aux problèmes rencontrés. Ce moment de discussion et d'échange est un moyen de progresser pour chacun.

## IV. LES REGLES DE VIE

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants au début de chaque période de vacances. Il est important que les enfants et l'équipe éducative y adhèrent.

Sachant que certaines règles sont non négociables, aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

Les sanctions ont toutes un intérêt éducatif car elles amènent l'enfant à réfléchir à ce qu'il a fait de manière à ne plus reproduire les choses interdites ou dangereuses.

L'enfant est amené à en parler avec l'animateur qui s'assure qu'il prenne conscience de ses actes. Ce dernier peut être amené à réparer son erreur.

## V. HYGIENE/SANTE/SECURITE

### **1. L'alimentation**

Le menu est affiché sur le tableau au niveau du portail de l'école. Il est également disponible sur le site de la mairie afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement.

Les repas sont élaborés et réalisés par le personnel du restaurant municipal.

Ils respectent un équilibre alimentaire pour les enfants.

Les repas sont des temps calmes durant lesquels les enfants mangent à leur rythme.

L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter chaque plat.

Lorsque des enfants présentent des allergies alimentaires, le repas est fourni par les parents (PAI Sans trace).

### **2. Dossiers médicaux et soins**

Pour chaque inscription, les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale.

Les allergies sont affichées dans la cuisine mais elles sont aussi présentées à l'équipe d'animation.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé) : nous désignons un responsable sanitaire titulaire du PSC1 qui sera en charge du protocole à suivre en cas de réactions allergiques et de médicaments à prendre. Nous possédons une pharmacie dans laquelle se situent l'ensemble des P.A.I.

Chaque groupe possède une trousse à pharmacie pour les sorties. En fin de mois, les trousseaux sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve.

Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Pour les « petits accidents » (pipi, trous, tâches..) nous disposons de vêtements de rechange.

En cas d'accident grave, l'équipe d'animation suit une procédure élaborée en réunion. Les numéros de téléphone d'urgence sont affichés à un endroit stratégique connu par tous.

Il faut également ajouter que les locaux permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap.

### **3. La sécurité des enfants**

La sécurité des enfants est la priorité qu'elle soit physique, morale ou affective !

L'ensemble de l'équipe d'animation doit être extrêmement vigilante pour la surveillance des enfants. Le directeur veille à ce que la sécurité soit assurée sinon il intervient immédiatement auprès des animateurs.

## **VI. GRANDES LIGNES DU PROJET D'ANIMATION**

Durant les vacances, l'accueil de loisirs fonctionne avec deux activités par groupe : une activité manuelle ou artistique et une activité sportive. Les enfants sont libres de choisir leur activité et peuvent s'ils le souhaitent faire un temps calme (lecture, jeux de société, dessins) avec un animateur qui peut se détacher en fonction du nombre d'enfants.

L'équipe d'animation doit prendre en compte les demandes des enfants, dans la mesure du possible, afin de mettre en place le planning d'activité.

Les enfants choisissent des thèmes par semaine, thèmes qui sont proposés en amont par l'équipe pédagogique. Les activités de l'équipe ont un lien direct avec les thématiques.

Les enfants ont à leur disposition une boîte à idées dans laquelle ils peuvent noter les thèmes qu'ils souhaiteraient travailler. Les plus jeunes ont des photos d'activités pour les aider dans leur choix.

Pour chaque semaine de vacances, un programme d'activité est établi et accroché dans les locaux.

La superficie de nos bâtiments ainsi que l'espace et la configuration des différents terrains nous offre un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités.

## **VII. ROLES DE CHACUN**

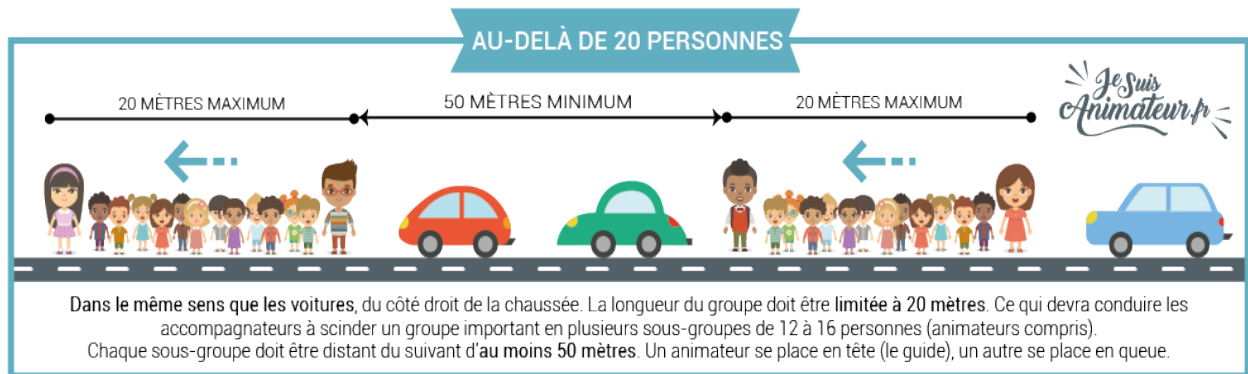
Le rôle de l'équipe de l'accueil de loisirs est le même pour tous les membres.

Ils doivent assurer la sécurité des enfants : morale, physique et affective.

Ils doivent également mettre en place le projet pédagogique.

## 1. La réglementation

Animateur par enfant			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 5hjour</li> <li>• Sans PEDT</li> </ul>	- de 6 ans = 1/10	- de 6 ans = 1/8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 5hjour</li> <li>• Sans PEDT</li> </ul>
	+ de 6 ans = 1/14	+ de 6 ans = 1/12	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 5hjour</li> <li>• Avec PEDT</li> </ul>	- de 6 ans = 1/14	- de 6 ans = 1/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 5hjour</li> <li>• Avec PEDT</li> </ul>
	+ de 6 ans = 1/18	+ de 6 ans = 1/14	



Lors d'un déplacement à pied avec un groupe d'enfants, le nombre d'animateurs ne devra jamais être inférieur à deux et cela même avec un faible effectif d'enfants !

## 2. Le directeur

Le directeur a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Il doit transmettre à l'ensemble de son équipe les valeurs éducatives et pédagogiques.

Il s'assure de la bonne compréhension et mise en application du projet pédagogique.

### **Le directeur doit :**

- Veiller au respect des règles de sécurité et à la réglementation.
- Être le moteur de l'équipe, être à son écoute en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.
- Être le responsable légal vis à vis du ministère de la jeunesse et des sports.
- Faire partie de l'équipe d'animation.
- Suivre par une présence active le temps de vie quotidienne des enfants
- Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- Faire des bilans hebdomadaires
- Former et évaluer son équipe.
- Régler les problèmes matériels.
- Aider les animateurs à la mise en place des activités.
- Rencontrer les parents.
- Gérer le matériel pédagogique.
- Être en contact régulier avec les responsables de la mairie
- Contrôler la pharmacie

### ***3. L'équipe d'animation***

Elle est composée des A.T.S.E.M. titulaire du CAP petite enfance, d'animateurs et d'animatrices titulaires du B.A.F.A ou diplômes équivalents.

L'équipe d'animation doit respecter le projet pédagogique.

### ***4. Les animateurs***

L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants.

Il doit faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants et doit adopter plusieurs attitudes dans le but d'être en cohérence avec le projet pédagogique.

Les enfants présents n'ont pas forcément choisi d'être en accueil de loisirs.

C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir.

### **L'animateur doit :**



- Faire respecter les consignes de sécurité.
- Être bienveillant.
- Être enthousiaste et tolérant.
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille.
- Proposer différentes activités aux enfants.
- Préparer ses activités.
- Guider les enfants durant leurs activités.
- Communiquer avec son équipe.
- S'adapter aux enfants en fonction de leur fatigue, de leur rythme, de leur capacité et de leur âge.
- Être à l'écoute.
- Être souriant et correct devant les parents.

## **5. Les parents**

Les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs.

Il est souhaitable d'établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants.

Cette confiance peut se traduire par une participation active de leur part qui peut se faire de différentes manières.

Nous sommes à l'écoute des suggestions et des remarques des parents pouvant améliorer la qualité de notre accueil de loisirs.

## **Conclusion**

Le projet pédagogique a été conçu pour être un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les enfants, les différents intervenants, l'équipe enseignante, et les parents.

Il explique les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'année.

Le projet pédagogique donne du sens aux différentes activités proposées et aux actes de la vie quotidienne des enfants.